

Le gouvernement esquisse sa stratégie pour l'enfance en danger

[social](#) | [enfants](#) | [famille](#) | [pauvreté](#) | [budget](#) | [solidarité](#)

Paris, France | AFP | 28/01/2019 14:26 UTC+1

Le gouvernement a présenté lundi sa feuille de route sur la protection de l'enfance, qui débute selon le nouveau secrétaire d'Etat Adrien Taquet par la prévention, avec "l'accompagnement des parents dès la grossesse".

"Le gouvernement entend mettre l'accent sur la prévention. Avant de se dire +il faut placer des enfants+, essayons de mieux accompagner les parents", a-t-il indiqué après la présentation de cette "feuille de route", qui sera soumise à une consultation dans les mois qui viennent.

Il s'agit de créer "des parcours de périnatalité pour les parents" dès le 4e mois de grossesse et de renforcer le suivi après la grossesse avec la protection maternelle et infantile.

Deuxième axe, "mobiliser contre les violences faites aux enfants" et encourager les citoyens à signaler les cas. Actuellement, seul un quart de ceux qui suspectent des violences contre un enfant donnent l'alerte, a noté M. Taquet.

Le troisième axe portera sur la prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance. Le gouvernement veut notamment mettre l'accent sur la formation des professionnels, et réfléchir aux conditions de leur recrutement. "Aujourd'hui on s'aperçoit que le minimum de formation nécessaire n'est pas forcément respecté, et que ça peut déboucher sur des situations de maltraitance", selon M. Taquet.

Le gouvernement entend également réfléchir aux modes d'accueil souhaitables, établissements ou familles. "Le nombre de familles d'accueil est en baisse. Il y a une réflexion pour rendre plus attractif l'accueil en famille des enfants parce que ça offre un cadre affectif que je pense approprié", a poursuivi M. Taquet.

L'exécutif souhaite en outre ouvrir la question de l'adoption simple dans les familles d'accueil, une procédure aujourd'hui très complexe.

La ministre de la Santé Agnès Buzyn a pour sa part confirmé deux pistes avancées en novembre dernier: la prise en charge à 100% du parcours de soin des enfants de l'aide sociale à l'enfance, et un soutien pour accéder aux études supérieures.

"Aujourd'hui on voit que ces enfants n'accèdent pas aux droits fondamentaux. Ils ont des parcours scolaires chaotiques, des difficultés d'accéder à la santé", a-t-elle constaté. Désormais, "un enfant pourra voir un psychologue remboursé à 100%."

"Parallèlement une mission va être lancée sur les CMP, les centres médico psychologiques (...) qui ont des délais de rendez-vous trop longs", a ajouté Mme Buzyn.

Le gouvernement veut aussi mettre en place un système de bourses pour les enfants placés qui souhaiteraient faire des études longues.

341.000 mineurs font l'objet d'une mesure de protection de l'enfance en France (fin 2017), dont plus de la moitié sont placés en institution ou dans des familles d'accueil.

ab-mpf/cel/mm

Identifiant : <http://doc.afp.com/1CR6NV>

[Modifier, suspendre ou supprimer vos alertes mail](#)
[Accéder au document d'origine de cette alerte mail sur AFP Forum](#)

Copyright © Agence France-Presse. Tous droits réservés. Les documents mentionnés sont la propriété de l'AFP et/ou de ses partenaires. AFP et le logo AFP sont des marques déposées de l'Agence France-Presse.